Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260119-DELIB20260110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents : 13
votants : 13

Date d'affichage :

26 janvier 2026

L'an deux mil vingt six
le dix neuf janvier à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Marie-Jeanne DESPRES, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2026

Présents : DESPRES Marie-Jeanne, HAQUIN Mickaël, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne (arrivée à 19h30), PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique, AUCLAIR Thierry, GIBLAINE Jean, TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 20h), LEMARCHAND Christophe.
Absents excusés : MORDEL Michel
Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/01/10 : Questions diverses

- Mickaël HAQUIN informe l'assemblée que les travaux de voirie commandés par Dinan Agglomération sur la route de Rocherel, sur le secteur de Boucouët, et à Forte Epaule sont non conformes et ne peuvent pas être acceptés en l'état. Une réclamation sera adressée à Dinan Agglomération afin que l'entreprise qui les a réalisés procède à une reprise complète des travaux.

- Aménagements paysagers du Domaine des Clos : ils seront gérés en interne et non réalisés par l'entreprise EVEN.

- Départ en retraite de Christian GESTIN le 31 janvier 2026. Un pot de départ sera organisé le vendredi 30 janvier à 19h à la mairie en présence du personnel communal et des élus.

- Ancienne école Sainte Anne : l'ancienne clôture est à refaire, le portail est à changer.

- Budget 2026 : l'assemblée est invitée à réfléchir sur les investissements à réaliser pour 2026. Le budget sera proposé au vote à l'assemblée délibérante actuelle.

- Elections municipales : elles auront lieu le 15 mars et le 22 mars 2026 de 8h à 18h00. Des permanences seront à assurer pour le bureau de vote et le dépouillement.

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire,
Marie-Jeanne DESPRES.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.